



**HAL**  
open science

## **E TA STEPHANIA et les formations apparentées**

Jean Gascou, Zbigniew Borkowski

► **To cite this version:**

Jean Gascou, Zbigniew Borkowski. E TA STEPHANIA et les formations apparentées. The Journal of juristic papyrology, 1994, 24, pp.13-17. halshs-00003948

**HAL Id: halshs-00003948**

**<https://shs.hal.science/halshs-00003948>**

Submitted on 8 Jun 2005

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Zbigniew Borkowski

Jean Gascou

Η ΤΑ ΣΤΕΦΑΝΙΑ  
ET LES FORMATIONS APPARENTÉES\*

La regrettée F. Perpillou a publié récemment un papyrus de la Sorbonne attribué au II<sup>e</sup> siècle de notre ère qui enregistre des dépenses entre autres pour des gens du spectacle<sup>1</sup>. Parmi les bénéficiaires, on note une ἡ τὰ στεφάνια (l. 3: τῇ τὰ στεφάνια). À ce propos, F. Perpillou fait état d'une interprétation de Roger Rémondon, premier éditeur du texte: "Celle qui [fournit? vend? fabrique?] les στεφάνια" (couronnes de fête, guirlandes, gâteaux en forme de couronne). F. Perpillou remarque aussi que "le tour est surprenant". Surprenant ou simplement méconnu, ce tour que Rémondon, à notre avis, a fort bien expliqué, se rencontre à deux reprises dans les papyrus.

---

\* Zbigniew Borkowski, avec qui j'avais eu l'occasion de discuter de la question traitée ici peu de temps avant sa mort en 1991, est le coauteur légitime de cette étude, dont il avait rassemblé la matière papyrologique (à Borkowski revient en particulier l'interprétation de SB I 3464). Mon propre apport est littéraire et épigraphique. Je remercie les ayants droit de Borkowski de m'avoir permis d'incorporer ses notes inédites à la présente rédaction. [J.G.]

<sup>1</sup> F. PERPILLOU-THOMAS, 'P. Sorb. inv. 2381: γρύλλος, καλαμαύλης, χορός', ZPE 78, 1989, p. 153-155. Sur la terminologie, en particulier sur l'interprétation de ποιμένει, l. 7 (*dominus gregis*), voir O. MUSSO, 'Theatralia nel P. Sorb. inv. 2381, *Studi Italiani di Filologia Classica*, 3<sup>e</sup> s., 8, 1990, p. 107-109. La lecture proposée p. 109 pour la l. 8 du papyrus, sur le modèle de la l. 3 discutée ici, τοῖς [τὰ σκεύ]η α., "attrez-zisti", décorateurs, au lieu du τοῖς [.....]η de l'éd. Perpillou est attrayante mais très conjecturale.

Dans *Jur. Pap.* 63, 18, daté de 67<sup>2</sup>, deux frères demandent aux bibliophtyriques d'Arsinoé l'autorisation de procéder à une cession onéreuse de terre catœcique en faveur d'un autre frère. U. Wilcken a su très tôt reconnaître dans la demande διὸ προσαγγέλλομ[εν] ὅπως ἐπιστείλητε τῷ τὸ γραφῆιον Καρανίδος συγχρηματίζειν ἡμῶν ὡς πρόκειται, ou dans la souscription de la l. 20, τῷ τὸ γραφῆιον Καρανίδος, une allusion à l'agent ὁ τὸ γραφῆιον (sc. ἀσχολούμενος), ou fermier de l'office notarial de Karanis, chargé de procéder aux formalités de cession<sup>3</sup>.

Moins évident est le cas de *SB* I 3464 (*CEMG* 2036). Cette étiquette de momie, qu'il faut sans doute attribuer au II<sup>e</sup>/III<sup>e</sup> siècle comme la plupart des monuments du genre, est au nom de Σαραπιάς | τῆς Ταχαρ|ταρία(s) Διοσκο|ροῦτος| ἰς Πανῶ(ν)<sup>4</sup>. Cette transcription est en fait quelque peu inexacte. Si on se reporte à la pl. 57, 136 de l'éd. pr.<sup>5</sup>, on verra que Διοσκοροῦτος, nom traité ici comme la mammonyme de Sarapias, a été ajouté après coup dans un espace disponible à la fin de la l. 3, en lettres plus petites, et sur deux lignes car l'espace blanc était un peu court. La forme ταχαρταρια des l. 2-3 que l'édition *SB* (suivie par *NB*) considère d'après la correction comme le métronyme de Sarapias peut être maintenue sans changement si on accepte l'interprétation suivante: Sarapias devait être une ἀπάτωρ comme on en rencontre parfois dans les étiquettes de momies. À ce titre, on ne pourrait tenir compte que de sa mère. Mais lorsque le scribe commença à rédiger le document, il ignorait le métronyme de la défunte. Il

<sup>2</sup> *BGU* II 379; MITTEIS, *Chrest.* 219; *FIRA* III 105 (planche dans *P. Graec. Berol.* 16b).

<sup>3</sup> *APF* 5, 1913, p. 282. Wilcken explique donc la forme par l'ellipse du participe d'un verbe banal ou aisé à suppléer, rejoignant les auteurs cités ci-dessous n. 12 et 13.

<sup>4</sup> Dans l'expression ἰς Πανῶ(ν), pour εἰς Πανὸς πόλιν, la lecture Πανῶ(ν) qu'on trouve parfois dans d'autres éditions d'étiquettes panopolites ne me paraît pas nécessaire, malgré le fait que certaines étiquettes présentent pourtant Πανων en toutes lettres. Comme il n'y a pas de marque d'abréviation, on pourrait garder Πανω en accentuant Πανῶ. Cette forme est attestée dans certains manuscrits de la *Vita Tertia* de saint Pachôme (éd. HALKIN, p. 330 et 417) et nous connaissions déjà dans le grec courant de l'époque, principalement chez les géographes byzantins (Hiéroclès: Georges de Chypre), dans l'*Historia Monachorum* et dans l'*Histoire Lausiaque*, plusieurs noms de villes égyptiennes ainsi abrégés ou simplifiés sur le type des noms féminins en -ῶ. Ainsi Ἀντινῶ pour Ἀντινοῦ πόλις, Κυνῶ pour Κυνῶν πόλις, Κοπτῶ pour Κόπτος, Λυκῶ pour Λύκων πόλις, Λεοντῶ pour Λεόντων πόλις, Λατῶ pour Λάτων πόλις. Voir O. MASSON et J.-L. FOURNET, *REG* 105, 1992, p. 236.

<sup>5</sup> E. BRECCIA, *Iscrizioni greche et latine*, Le Caire 1911, n° 506 (très défectueuse, cette édition n'a pas à être prise en compte).

ne connaissait que la profession de la mère, marchande de papier, χαρτάρια, car tel est le sens probable de l'expression ἡ τὰ χαρτάρια<sup>6</sup>, et peut-être du reste la mère de Sarapias était-elle plus couramment connue sous un surnom tiré de sa profession. Plus tard, la donnée manquante, le vrai nom de la papetière, à savoir Διοσκοροῦς, parvint à notre scribe qui l'ajouta comme il put sur la planchette après la profession.

Dans l'ordre documentaire, on notera enfin une inscription byzantine de Beyrouth, un fragment d'un tarif de *vectigalia* frappant des marchandises *ad valorem*<sup>7</sup>. Autant qu'on puisse en juger, on y consigne ce que divers percepteurs ou fermiers de taxes doivent encaisser par unité monétaire. La l. 4 se présente ainsi: [καὶ ὁ τ]α(μίας) ἡμικεράτια, κατὰ νόμισμα κε(ράτιου)<sup>8</sup> τὸ [(ἔκτου)]. Il faut supposer ici qu'un verbe comme λαμβανέτω est sous-entendu sur le modèle de la l. 6: λαμβανέτω ὁ τα(μίας) ἡμικεράτια, κατὰ νόμισμα κε(ράτιου) τὸ [(ἔκτου)]. À la l. 11, il est question des sommes ou revenus encaissés προσ|οδευόμενα διὰ τοῦ τα(μίου) ἡμικεράτια<sup>9</sup>. On voit aisément que dans ces trois citations, en l'état actuel du texte, la syntaxe de la forme ἡμικεράτια ne peut pas être expliquée. Les l. 6 et 13 en particulier sont inintelligibles: si les "demi-carats" sont le complément d'objet de λαμβανέτω, pourquoi le tarif n'en indique-t-il pas l'assiette ni le nombre? Quel est le rapport logique et grammatical entre ces "demi-carats" et le sixième de carat par nomisma? Mais si on se reporte au dessin ou à la planche, on observe que la forme où Mouterde a reconnu à trois reprises le mot ταμίας ne comporte en fait aucune marque d'abréviation. Rien n'empêche dès lors de l'interpréter comme l'article neutre pluriel τὰ qu'on rapportera donc à ἡμικεράτια. Nous avons affaire dans les trois cas à la profession probablement fiscale ou financière de ὁ τὰ ἡμικεράτια, l'agent préposé

<sup>6</sup> Le mot χαρτάριον, diminutif de χάρτης, est bien attesté à l'époque impériale, notamment par les papyrus. Voir N. LEWIS, *Papyrus in Classical Antiquity*, Oxford 1974, p. 77, et *A Supplement*, Bruxelles 1989, p. 34, et *P. Oxy.* LIX 3993, n. 44. Il faudrait rayer le "ghost name" Ταχαρταρία de nos répertoires.

<sup>7</sup> Publié par P.R. MOUTERDE dans une étude de J. LAUFFRAY, *Bulletin du Musée de Beyrouth* 7, 1944, p. 78-80. Ce texte n'a été repris dans *SEG* que tout récemment (*SEG XXXIX* 1577). Des fragments analogues, mais sans intérêt du point de vue qui est le nôtre ici, avaient déjà été publiés par Mouterde (actuels *SEG XXXIX* 1575 et 1576).

<sup>8</sup> En toute rigueur il faudrait lire κε(ρατίου).

<sup>9</sup> Nous ne voyons pas d'où l'éditeur tire le δ(ύο?) qui clôt cette ligne dans l'éd. pr. Ni le fac-similé ni la planche ne montrent à cet endroit aucun signe sinon la sinusoïde d'abréviation de la forme ἡμικερ. *SEG* a ἄλλ(α?), ce qui, abstraction faite du problème paléographique, est difficile à comprendre aussi.

aux demi-carats<sup>10</sup>, de même que l'inscription mentionne, l. 3, 7 et 13, un autre agent financier appelé l'έκατοστάριος ou l'έκατοστάρης.

Ces formations ne sont pas absentes des oeuvres littéraires, comme dans cette épigramme de Denys le Sophiste (II<sup>e</sup> s. de notre ère)<sup>11</sup>:

Ἡ τὰ ρόδα, ροδόεσσαν ἔχεις χάριν. Ἀλλὰ τί πωλεῖς;  
σαυτήν, ἢ τὰ ρόδα ἢ ἐ συναμφότερα;

Ἡ τὰ ρόδα est traduit “*quae rosas tenes*” dans l'éd. Boissonade ou mieux “*la fille aux roses*” (éd. Waltz-Guillon). Le contexte montre qu'il s'agit plus précisément de la “*marchande de roses*”, malgré la note de l'éd. Boissonade, p. 129, qui suppose qu'il y a ellipse de ἔχουσα ou de φέρουσα plutôt que de πωλοῦσα.

*Eh toi, la marchande de roses, ta grâce a l'éclat des roses. Au fait que vend tu? Toi-même ou tes roses, ou les deux ensemble?*

Chez Lucien, les tournures analogues se multiplient: ainsi ὁ τὴν σύριγγα, le dieu Pan, en tant que joueur de syrinx (Bis Acc. 9), ἡ τὸ τριπλοῦν τεῖχος, l'(acropole de Sardes) au triple rempart (Charon 9), ὁ τὴν πορφυρίδα καὶ τὸ διάδημα, Lampichos, tyran de Géla, muni des attributs de la souveraineté (Dial. mort. 10, 4), ὁ τὸν κάδυν καὶ τὴν τιάραν, le dieu Mithra habillé et coiffé à la façon perse (Deor. Conc. 9). Ces quatre exemples sont cités par Kühner et Gerth<sup>12</sup> et à leur suite par Schwyzer<sup>13</sup> qui les interprètent comme des emplois “*absolus*” ou “*elliptiques*” de l'accusatif. Leur relevé n'est sans doute pas exhaustif<sup>14</sup>.

Nous ne connaissons pas d'autres parallèles au tour relevé par F. Perpilou dans P. Sorb. inv. 2381 mais la série que nous avons rassemblée est cohérente et mérite l'attention des grammairiens. Elle inclut donc des noms de métier ou de profession ou d'occupation ou de comportement composés

<sup>10</sup> Les attributions exactes de ce personnage sont difficiles à préciser. Noter que les ἡμικεράτια sont attestés par le papyrus byzantin d'Hermopolis, BGU XII 2142, 3 dans un contexte certainement fiscal mais les mutilations du document empêchent de mieux comprendre la notion.

<sup>11</sup> *Anthologie Palatine* V 82, WALTZ-GUILLON, (n° 81 chez BOISSONADE).

<sup>12</sup> R. KÜHNER et B.B. GERTH, *Ausführliche Grammatik*, II.1, p. 318, n. 22.

<sup>13</sup> E. SCHWYZER, *Griechische Grammatik*, II, p. 88.

<sup>14</sup> G. HUSSON me signale aimablement Charon 14: ὁ τὴν πορφυρᾶν ἐφεστρίδα ἐμπεπορπημένος, ὁ τὸ διάδημα, commentant: “Celui qui s'est agrafé le manteau de pourpre”, verbe précis, impossible à suppléer, ce qui n'est pas le cas pour “celui qui porte le diadème”.

de l'article masculin ou féminin, se rapportant à l'agent, auquel est juxtaposé un mot indiquant l'objet de la profession à l'accusatif. Ces formations n'apparaissent pas avant l'époque impériale. Les contextes sont pratiques (papyrus; inscriptions) ou familiers (*Anthologie, Dialogues* de Lucien), ce qui donne une idée du niveau de langue et du contexte social où ces expressions avaient cours.

[Warszawa]

[Strasbourg]

Zbigniew BORKOWSKI

Jean GASCOU